

**LISTE RECAPITULATIVE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE (SUP)**

**Commune n° : 38439 Crêts en Belledonne**  
**Etablie en : juillet 2016**

**\*AC 1\* PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES**

Références :

Textes relatifs aux mesures de classement

- Code du patrimoine : articles L. 621-1 à L. 621-22, L.621-29-1 à L.621-29-8, L.621-33 et articles R.621-1 à R.621-52, R.621-69 à R.621-91 et R.621-97.
- Décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (articles 9 à 18).

Textes relatifs aux mesures d'inscription

- Code du patrimoine : articles L. 621-25 à L. 621-29, L.621-29-1 à L.621-29-8, L.621-33 et articles R.621-53 à R.621-68, R.621-69 à R.621-91 et R.621-97.

Textes relatifs aux périmètres de protection de 500 m autour de l'immeuble classé ou inscrit

- Code du patrimoine : articles L. 621-30, L.621-31 et L.621-31 et articles R.621-92 à R.621-95.

Services gestionnaire

Ministère en charge des affaires culturelles  
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Isère UD – DRAC  
3 chemin des Marronniers 38100 GRENOBLE  
Commune

Dénomination ou lieu d'application :

**Clocher de l'église de Saint-Pierre d'Alleverd**

Acte d'institution :

Monument Historique Classé par arrêté du 20.07.1908

**\* AS 1 \* INSTAURATION DE PERIMETRES DE PROTECTION DES EAUX POTABLES ET DES EAUX MINERALES**

Références :

a) Textes relatifs aux eaux destinés à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales

- Code de l'environnement (article L 215-13)
- Code de la Santé Publique (articles L.1321-2 et L 1321-2-1, R.1321-6 à R.1321-13)
- Circulaire du 24 juillet 1990 relative à la mise en place des périmètres de protection
- Guide technique – protection des captages d'eau, publié en mai 2008 et consultable sur le site internet du ministère de la santé

b) Textes relatifs aux eaux minérales :

- Code de la Santé Publique (articles L.1322-3 à L 1322-13 et articles R.1322-17 et suivants)
- Arrêté du 26 février 2007 relatif à la constitution des dossiers de demande de déclaration d'intérêt public d'une source minérale naturelle, d'assignation d'un périmètre de protection et de travaux dans le périmètre de protection
- Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, relative à la sécurité sanitaire des eaux minérales naturelles et son annexe III
- Circulaire DGS n°2001/305 du 2 juillet 2001, relative à l'opération de mise à jour par le BRGM des coordonnées Lambert II étendues et des codes de la banque de données du sous-sol (BSS) des captages d'eau.

Services responsables :

Ministère chargé de la santé  
Délégation Départementale de l'Isère de l'Agence Régionale de Santé – Service Environnement Santé (DD38 ARS)

Dénomination ou lieu d'application :

- 1) captage FREYDURE (rapport géologique du 12.04.1996)
- 2) captage COUDRAY (rapport géologique du 11.02.1995)
- 3) captage PRA DERRIER (rapport géologique du 19.04.1994)
- 4) captage BELLE AIGUETTE (rapport géologique du 25.06.1990)
- 5) captage BARBAZ (rapport géologique du 16.07.2008)
- 6) captage VAUGRAINE (projet)
- 7) captage TOUVIERE
- 8) captage BERGIN
- 9) captage TUF
- 10) captage MURES
- 11) captage GROS CARRE
- 12) captage GRANGE COUDRAY
- 13) captage FEYJOUX
- 14) captage VARGNES
- 15) captage BOURNE
- 16) captage PERCHE
- 17) captage CRÊT DU POULET
- 18) captage GRAND PLAN
- 19) captage L'ADRET DE BARLET

Actes d'institution :

- 7) arrêté préfectoral du 25.11.2004 n°2004-14568
- 8) arrêté préfectoral du 25.11.2004 n°2004-14576
- 9) arrêté préfectoral du 27.09.2011 n°2011270-0029
- 10) arrêté préfectoral du 06.01.2005 n°2005-00064
- 11) arrêté préfectoral du 27.09.2011 n°2011270-0024
- 12) arrêté préfectoral du 27.09.2011 n°2011270-0025
- 13) arrêté préfectoral du 27.09.2011 n°2011270-0021
- 14) arrêté préfectoral du 27.09.2011 n°2011270-0023
- 15) arrêté préfectoral du 27.09.2011 n°2011270-0022
- 16) arrêté préfectoral du 27.09.2011 n°2011270-0027
- 17) arrêté préfectoral du 27.09.2011 n°2011270-0028
- 18) arrêté préfectoral du 27.09.2011 n°2011270-0026
- 19) arrêté préfectoral du 27.09.2011 n°2011270-0020

**\* I 2 \* UTILISATION DE L'ENERGIE DES MAREES, LACS ET COURS D'EAU EN FAVEUR DES CONCESSIONNAIRES D'OUVRAGES DECLARES D'UTILITE PUBLIQUE - AQUEDUC SUBMERSION ET OCCUPATION TEMPORAIRE**

Références :

- Loi du 16.10.19 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique modifiée par la loi 80.531 du 15.07.80 (article 4)
- Loi 64.1245 du 16.12.64 (aqueduc), articles 123 nouveau à 125 du Code rural,
- Décret 60.619 du 20.06.60,
- Décret 70.492 du 11.06.70, chapitre 1 (application de l'article 35 modifié de la loi 46.628 du 08.04.46),
- Circulaire 70.13 du 24.06.70.

Services responsables :

Ministère en charge de l'énergie  
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) – Unité Territoriale de l'Isère (UT38)

Transporteur/exploitant. (à consulter pour autorisations diverses)

EDF - CCPFA  
37, rue Diderot BP 43 - 38040 GRENOBLE CEDEX

Dénomination ou lieu d'application :

- Chute ARC-ISERE : périmètre général et ouvrages**
- galerie d'aménée dite galerie de Brame Farine
  - conduite forcée
  - cheminée d'équilibre
  - câble télécommande EDF

- bassin du Flumet
- annexes du bassin du Flumet (non repéré)
- conduite de vidange (non repéré)

Acte d'institution :  
Décret du 10.02.1976

**\* I4 \* PERIMETRE DE SERVITUDE AUTOUR D'UNE LIGNE ELECTRIQUE AERIENNE OU SOUTERRAINE**

Références :

- Loi du 15.06.1906 (articles 12 et 12bis) modifiée
- Loi de finances du 13 juillet 1925 (article 298)
- Loi n° 46.628 du 8 avril 1946 (article 35) modifiée
- Décret n° 67.886 du 6 octobre 1967 (articles 1 à 4)
- Décret n° 70.492 du 1 juin 1970 modifié

Services responsables :

Ministère en charge de l'énergie

> 50 kV                    Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (DREAL) –  
Unité Territoriale de l'Isère (UT38)

**RT.E. - TERA - GIMR**

5 rue des Cuirassiers TSA 30111 - 69399 LYON CEDEX 03

Exploitant des ouvrages (à consulter pour autorisations diverses)

**RTE -GMR Dauphiné**

73 rue du Progrès - 38176 SEYSSINET PARISSET

Dénomination ou lieu d'application :

- **Ligne aérienne 225kV Froges – Grande Ile – Les Merciers 1**
- **Ligne aérienne 63kV Froges – Les Merciers 1**

**\*PM1 \* PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES (PPRNP) ET PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIERS (PPRM)**

**Servitude non reportée au Plan car le PPR doit être annexé au document d'urbanisme.**

Références :

- articles L562-1 à L562-9 du Code de l'environnement ;
- Décret n° 2011-765 du 28 juin 2011 relatif à la procédure d'élaboration, de révision et de modification des plans de prévention des risques naturels prévisibles;
- articles R562-1 à R562-10 du Code de l'environnement.
- Décret n°2000-547 du 16 juin 2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du code minier prévoit quelques adaptations pour les PPRM.

Services responsables :

Direction Départementale des Territoires (DDT) - Service sécurité et risques (SSR)

Dénomination ou lieu d'application :

- 1) Plan de Prévention des Risques Naturels – Révision (secteur de Saint-Pierre d'Alleverd)**
- 2) R111.3 valant PPRN (secteur de Moretel de Mailles)**

Actes d'institution :

- 1) Arrêté préfectoral du 20.12.2010 n°2010-10484
- 2) Arrêté préfectoral du 08.02.1983

**\* PT1 \* TRANSMISSIONS RADIO-ELECTRIQUES (Protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques)**

Références :

- Articles L. 57 à L. 62-1 du code des postes et des communications électroniques,
- Article L. 5113-1 du code de la défense,
- Articles R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques,
- Arrêté du 21 août 1953 modifié relatif à l'établissement de la liste et des caractéristiques du matériel électrique dont la mise en service, la modification ou la transformation sont soumises à autorisation préalable dans les zones de garde radioélectrique.

Services responsables :

- Ministère en charge des communications électroniques
- ORANGE UPR SE / ETU / MPGD  
Immeuble Millénaire  
654 cours du Troisième Millénaire  
69792 SAINT PRIEST cedex
- Agence Nationale des Fréquences (ANFR)  
Direction Technique du Contrôle du Spectre et Gestion du Réseau (DTCG)  
BP 400 - 78, Av. Général de Gaule -94704 MAISONS -ALFORT CEDEX

Dénomination ou lieu d'application :

**S.H Allevard – Brame Farine (ANFR 0380220008)**

**- Zone de protection R:3000m**

Acte d'institution :

Décret du 14.04.1972

**\* PT 2 \* TRANSMISSIONS RADIO-ELECTRIQUES (Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État)**

Références :

- Articles L 54 à L 56-1 du code des postes et communications électroniques
- Article L 5113-1 du code de la défense
- Articles R 21 à R 26 et R 39 du Code des Postes et communications électroniques

Services responsables :

- Ministère en charge des communications électroniques
- ORANGE UPR SE / ETU / MPGD  
Immeuble Millénaire  
654 cours du Troisième Millénaire  
69792 SAINT PRIEST cedex
- Agence Nationale des Fréquences (ANFR)  
Direction Technique du Contrôle du Spectre et Gestion du Réseau (DTCG)  
BP 400 - 78, Av. Général de Gaule -94704 MAISONS -ALFORT CEDEX

Dénomination ou lieu d'application :

**S.H Allevard – Brame Farine (ANFR 0380220008)**

**- Zone secondaire de dégagement R:2000m**

Acte d'institution :

Décret du 08.02.1972

**\* PT 3 \* COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES ET TELEGRAPHIQUES (Établissement, entretien et fonctionnement des installations)**

Références :

- Articles L 45-9, L-48 et R-20-55 et R20-62 du code des postes et des communications électroniques.

Services responsables :

- Ministère en charge des communications électroniques  
- ORANGE UPR SE / ETU / MPGD  
Immeuble Millénaire  
654 cours du Troisième Millénaire  
69792 SAINT PRIEST cedex

Dénomination ou lieu d'application :

- **RG 180**  
- **câble enterré**